Fiche Signalètique de Sècurité de Produit

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: **Graisse blanche au lithium** (aérosol)

Numéro(s) de produit: **73200**

Utilisation du produit: Graisse lubrifiante

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300(Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Au Mexique:
CRC Industries Mexico
Av. Benito Juárez 4055 G
Colonia Orquídea
San Luís Potosí, SLP CP 78394
www.crc-mexico.com
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

DANGER: Très inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Contenu sous pression.
Apparence et odeur: Blanc cassé, graisse visqueuse avec odeur de solvant

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Peut causer une irritation légère telles que démangeaisons et rougeurs, mais ne blesse pas les yeux.

PEAU: Une simple et brève exposition peut provoquer une légère irritation. Un contact fréquent et prolongé peut causer une irritation plus grave, une délipidation cutanée et une dermatite.

INHALATION: Les concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour les voies respiratoires et peuvent causer des maux de tête, étourdissements, anesthésie, somnolence, inconscience et avoir d'autres effets sur le système nerveux, voire la mort. Peut causer des troubles et/ou des dommages au système nerveux périphérique. Chauffer la graisse distribuée peut produire des vapeurs irritantes.

INGESTION: Taux de toxicité faible par ingestion. Le risque principal est l'aspiration par les poumons lorsque avalé ou lors d'un vomissement. De petites quantités aspirées par le système respiratoire peuvent causer une bronchopneumonie ou un œdème pulmonaire, avec risque d'évolution vers la mort.

EFFETS CHRONIQUES: Une surexposition au n-hexane peut entraîner une détérioration graduelle pouvant être irréversible au système nerveux périphérique, particulièrement aux bras et aux jambes.

ORGANES VISÉS: Système nerveux central, système nerveux périphérique, système respiratoire

État physique aggravé par exposition: Cutané et conditions respiratoires

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Isomères hexane	64742-49-0 / 107-83-5	40 - 50
n-Hexane	110-54-3	3.2
Lourds distillats naphténiques de pétrole	64742-52-5	10 - 20
gaz de pétrole liquéfiés	68476-86-8	35 - 45

Section 4: Premiers Soins

Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.

Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.

Ingestion: NE PAS provoquer de vomissements. Communiquer immédiatement avec un médecin.

Avis aux médecins: Traitement symptomatique. À votre discrétion, un lavage gastrique à l'aide d'une sonde d'intubation endotrachéale peut être effectué.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Ce produit est très inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol. (Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6)).

Point d'éclair: < 20°F / -6°C (TCC) Limite d'explosion supérieure: 9.0
Température d'autoallumage: 489°F / 254°C Limite d'explosion inférieure: 1.7

Données pour incendie et explosion:

Moyen d'extinction approprié: Extincteurs de classe B, poudre sèche, mousse ou CO^2

Produits de combustion: Vapeurs, fumées et monoxyde de carbone

Risques d'explosion: Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit. Ne pas vaporiser de l'eau directement sur le feu; le produit peut flotter et pourrait être rallumé sur la surface de l'eau

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Ériger une digue autour du déversement. Éliminer toutes les sources d'allumage. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Utiliser les procédures de mise à terre et d'adhésion recommandées pour le transfert des matériaux. Ne pas utiliser le produit à proximité d'une source d'ignition. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol: III

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

	OSHA		ACGIH		AUTRE		
COMPOSANT	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	UNITÉ
Isomères hexane	500 (v)	1000 (v)	500	1000	NE		ppm
n-Hexane	500	NE	50(s)	NE	NE		ppm
Lourds distillats naphténiques de pétrole	5	NE	NE	NE	NE		mg/m^3
gaz de pétrole liquéfiés	1000	NE	1000	NE	NE		ppm
N.E. Non établi (c) – ceiling (plafond) (s) – skin (peau) (v) – vacated (libre)							

Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans

les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile ou en PVC ou Viton®. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: semi-solide / graisse
Couleur: blanc cassé
Odeur: solvant
Seuil d'odeur: N.R.
Gravité particulière: 0.6257
Point d'ébullition initial: 140°F / 60°C
Point de congélation: < -50°F / -45°C
Pression de vapeur: N.R.
Densité de vapeur: > 1 (air = 1)
Taux d'évaporation: rapide
Solubilité: insoluble dans l'eau
Coefficient de distribution eau/huile: N.R.
pH: ND
Composés Organiques volatiles: Pds %: 85 g/L: 531.8 lb/gal: 4.43

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Sources d'ignition, températures extrêmes

Matériaux incompatibles: Oxydants puissants

Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxilogique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Isomères hexane	> 5 000 mg/kg	> 2 000 mg/kg	Aucunes données
n-Hexane	28 710 mg/kg	> 3 000 mg/kg	48 000 ppm/4H
Lourds distillats naphténiques de pétrole	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
gaz de pétrole liquéfiés	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Isomères hexane	Non	Non	Non	Non	Inconnu
n-Hexane	Non	Non	Non	Peau	Non
Lourds distillats naphténiques de pétrole	Non	Non	Non	Yeux	Inconnu
gaz de pétrole liquéfiés	Non	Non	Non	Non	Non

Toxicité reproductive: Aucune information disponible
Tératogénicité: Aucune information disponible
Mutagénicité: Aucune information disponible
Effets synergétiques: Aucune information disponible

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: n-hexane – 48 heures EC50 puce d'eau: 3,87 mg/L
96 heures LC50 Lepomis macrochirus: 4,12 mg/L
Persistance / Dégradabilité: Aucune information disponible
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible
Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

Section 13: Élimination

Classification déchets: Le liquide emballé fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA sur le plan de l'ignition portant le code de déchet D001. La graisse dispensée n'est pas un déchet dangereux. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée**

ICAO/IATA (air): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau): UN1950, Aérosols, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales: **Ce produit peut être classé et étiqueté comme « Bien de consommation, AAR-D » pour le transport par voie terrestre nationale jusqu'au 1er janvier 2014.
Si l'expédition se fait en quantité limitée par voie terrestre, veuillez prendre note que les documents d'expédition ne sont pas requis.

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):
Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):
Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: n-hexane (5 000 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:
Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
n-Hexane (3,2%)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:
Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: n-Hexane

Occupational Safety and Health Administration:
Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Règlements d'états É.-U.:

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65):
Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction: Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation: Ce produit n'est pas réglementé (lubrifiant semi-solide).

Droit fédéral à connaître:

New Jersey:	75-83-2, 109-66-0, 78-78-4, 96-37-7, 110-54-3, 79-29-8, 68476-86-8
Pennsylvanie:	107-83-5, 75-83-2, 110-54-3, 79-29-8, 68476-86-8
Massachusetts:	107-83-5, 75-83-2, 110-54-3, 79-29-8, 68476-86-8
Rhode Island:	75-83-2, 110-54-3, 79-29-8, 68476-86-8

Réglementation canadienne:

Règlements sur les produits contrôlés:
Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: A, B5, D2A, D2B

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

Section 16: Autres informations

HMIS® (II)	
Santé:	**1**
Inflammabilité`:	**3**
Réactivité:	**0**
EPP:	**B**

Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

NFPA

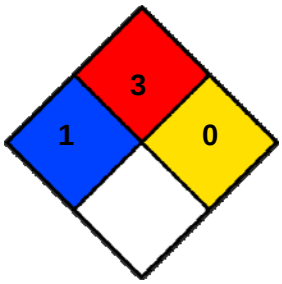

Préparé par: Michelle Rudnick
N° CRC: 568G
Date de révision: 04/10/2012

Modifications depuis la dernière révision: Section 14 : Information pour le transport

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Registre CAS
CFR: Code des règlements fédéraux
DOT : Département des transports
LIS: Liste intérieure des substances
g/L: Grammes par litre
HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux
IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA: Association du transport aérien international
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI: Organisation maritime internationale
lb/gal: Livres par gallon
CL: Concentration létale
DL: Dose létale

ND Non applicable
N.R. Non défini
NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health
NFPA: National Fire Protection Association
NTP: Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos
EPP: Équipement de protection personnelle:
Ppm: Parties par million
RoHS: Restriction des substances dangereuses
STEL Limite d'exposition de courte durée
TCC: Méthode Tagliabue en vase clos
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail .